

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CELCC)**

4^e séance – 7 mai 2026 – 14 h 59 à 16 h 33

Salle Mont-Bleu, rez-de-chaussée

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Rachel M. Deslauriers, présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Jean Lessard, vice-président et conseiller municipal – District de la Rivière-Blanche (17)

Alexandre Séguin, membre citoyen

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais – En visioconférence

François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais – En visioconférence

Karim El Kerch, membre organisme – La Relance Outaouais

Simon Nadeau – Citoyen – En visioconférence

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Véronique Angers, directrice générale adjointe – Développement durable – Direction générale

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique (STÉ)

Chantal Marcotte, directrice – Service de l'eau et des matières résiduelles (SEMR)

Vincent Paquette, chef de service – Contrôle environnemental – SEMR

David Sicotte, coordonnateur de la Brigade verte – SEMR

Dominique Lavoie, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Valérie Teasdale, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ – En visioconférence

Catherine Bourgeois-Garault, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service – Commissions et comités – DE – En visioconférence

Autres personnes présentes

Quatre personnes du public, observatrices – Gatineau sans pesticides – En visioconférence

ABSENCE :

Membres

Ariane Hamel, membre citoyenne – En visioconférence

Jessy Desjardins, membre organisme – Brigil

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance, tenue en mode hybride et publique, à 14 h 59. Il s'agit de la quatrième séance de l'année. La séance porte notamment sur la présentation de l'état de situation du règlement sur les pesticides extérieurs, en lien avec le dossier 5 du Plan de travail 2026 de la Commission de

l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC). Il est précisé que la séance est enregistrée pour visionnement en différé sur le site Web de la Ville. La présidence précise que la présentation vise à dresser un état de situation depuis l'implantation du règlement au cours des deux dernières années, à partir des données recueillies. Celle-ci n'est pas liée à une éventuelle demande de modification réglementaire. À cet égard, les services concernés poursuivent leurs travaux sur certaines demandes formulées. Un retour des services est prévu à l'automne 2026 ou à l'hiver 2027, avec des recommandations plus spécifiques et, le cas échéant, un potentiel changement réglementaire, sous toutes réserves.

La présidence informe que toutes les questions du public seront prises en début de séance. Un remerciement est adressé à M. Jessy Desjardins, membre organisme en provenance de la communauté économique – Brigil, qui termine son troisième et dernier mandat après quatre années d'implication à la Commission, le 10 juin 2026. La présidence le remercie pour son expertise, sa participation active, sa disponibilité, son analyse rigoureuse des sujets ainsi que le partage de ses réflexions. Son implication a contribué à l'avancement des différents plans de travail. La présidence souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, Karim El Kerch, membre organisme en provenance de la communauté économique – La Relance Outaouais et Alexandre Séguin, membre citoyen. L'importance de la diversification des expertises et des expériences autour de la table pour enrichir les travaux de la Commission est soulignée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un ajout est proposé par la vice-présidence au point Divers. Le sujet porte sur la collecte des bacs des citoyens (matières résiduelles).

Il est proposé par Alexandre Séguin

Appuyé par Karim El Kerch

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée

Simon Nadeau se joint à la séance, en visioconférence, à 15 h 05.

Un tour de table est effectué. Karim El Kerch, directeur général de la Relance Outaouais, se dit heureux de participer à la séance. M. Alexandre Séguin, membre citoyen et directeur des Serres Bio Outaouais, se présente également. La présence de Mme Véronique Angers, directrice générale adjointe – Développement durable, est soulignée.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré à la lecture des sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

Le procès-verbal de la séance publique du 9 avril 2026, préalablement validé par les membres, est déposé en séance et rendu disponible sur le site Web de la Ville. En suivi, il est indiqué que le lien vers le rapport de Dunsky (« Charging Ahead : Unlocking Vehicle-Grid Integration in Canada ») sera acheminé aux membres lors d'une prochaine correspondance. Concernant la présentation d'Ouranos portant sur la perspective de sécurité publique et d'adaptation aux changements climatiques, il est précisé qu'une

validation est en cours par le Service afin de déterminer si celle-ci pourra également être transmise aux membres par correspondance.

5. Période de questions du public

Aucune question du public n'est adressée à la Commission lors de la séance. Toutefois, quatre personnes assistent à la séance, en provenance de Gatineau sans pesticides. Avant de poursuivre avec la présentation, la présidence informe les membres qu'une pause sera prise en milieu de séance afin de permettre sa participation à une signature officielle lors de la cérémonie proclamant la Ville de Gatineau « amie des oiseaux », qui se tient simultanément à la séance. Au besoin, la vice-présidence pourra assurer la poursuite de la séance.

6. État de situation du règlement sur les pesticides extérieurs – Présentation

La présentation de l'état de situation du règlement sur les pesticides extérieurs est effectuée par le chef de division au contrôle environnemental du Service de l'eau et des matières résiduelles (SEMR), Vincent Paquette. Il est accompagné de la directrice du SEMR, Chantal Marcotte ainsi que du coordonnateur de la Brigade verte, David Sicotte.

Les objectifs de la présentation sont de dresser un portrait de la première année d'application réglementaire et de présenter différentes modifications suggérées au règlement numéro 955-2024 concernant la vente et l'application extérieure de pesticides ainsi que l'encadrement du travail des entrepreneurs offrant ce type de services. La présentation est fournie à titre informatif. Elle s'inscrit dans les objectifs du dossier 5 du Plan de travail 2026 de la Commission, soit de recevoir une mise à jour concernant l'application du règlement après une année.

Le plan de la présentation est structuré comme suit : impacts et enjeux; état de la situation et actions et échéances. La direction du SEMR rappelle que les équipes ont travaillé intensivement à l'application du règlement. Un bon taux d'avancement est observé et une importante quantité de données a été recueillie, permettant de mieux comprendre le point de départ, la situation actuelle et les perspectives. Il est précisé que le lexique reprend la définition des pesticides selon le règlement. Les éléments identifiés en rouge dans la présentation signalent des incohérences ou des aspects qui nécessitaient des modifications.

Il est précisé que le règlement a été adopté le 16 avril 2024 et appliqué en 2025. L'année d'application a été marquée par un défi additionnel, soit la modification au Code de gestion des pesticides du Québec. Quatre volets sont abordés dans la présentation : les entrepreneurs appliquant les pesticides; la vente au détail; les terrains de golf et les citoyens. Des modifications au règlement, proposées par le Service, sont présentées pour information aux membres. Il est précisé que ces modifications visent uniquement l'application réglementaire ainsi que la clarification et la cohérence du règlement. Il est précisé par le Service que bien qu'une certaine volonté de réviser la liste des pesticides autorisés et interdits ait été exprimée à la Commission auparavant, cet élément fera l'objet d'une phase II. L'objectif actuel est de rendre le règlement cohérent et applicable pour la saison estivale en cours.

Les impacts du règlement sont présentés, notamment l'amélioration de la qualité de l'environnement, la protection du bien-être et de la santé, ainsi que la documentation de l'utilisation des pesticides sur le territoire. Après une première année d'application, la Ville dispose d'un portrait plus précis. Toutefois, le règlement présente des défis d'application, identifiés en sept enjeux principaux. Les principales interventions liées au règlement concernent la gestion des entrepreneurs, l'inspection des commerces, le suivi des plans de réduction des pesticides des golfs et la gestion des requêtes citoyennes.

Volet 1 – Entrepreneurs

La Ville indique avoir identifié les entrepreneurs susceptibles de travailler à Gatineau, incluant ceux situés à l'extérieur du territoire. Plus de 60 lettres ont été envoyées, dont 13 ont mené à l'obtention d'un certificat d'enregistrement. Il est précisé que les infractions constatées ont donné lieu à des constats. Les entrepreneurs ont été tenus de transmettre leur registre d'application, lequel fera l'objet d'améliorations afin d'uniformiser les données. Un modèle de fichier sera désormais fourni en annexe du règlement. En 2025, 23 497 applications de pesticides ont été documentées à Gatineau. Parmi celles-ci : 6,4 % sont des biopesticides; 93,6 % sont des pesticides de synthèse, principalement du dicamba; une très faible proportion concerne des ingrédients actifs interdits sans exception.

Il est rappelé que le glyphosate est interdit sur le territoire de Gatineau, mais demeure accessible ailleurs, ce qui constitue un défi. Les conditions météorologiques représentent également un enjeu important. Il est mentionné, à titre d'exemple, que 73,8 % du temps, en 2025, l'épandage a été non autorisé en raison des conditions prévues actuellement au règlement. Conséquemment, plusieurs applications ont été réalisées en dehors des périodes permises. Ainsi, des modifications sont proposées concernant les conditions météorologiques, notamment l'ajustement des seuils de température et de vent, tout en exigeant le respect des indications inscrites sur la fiche signalétique des produits. Il est rappelé que les applicateurs doivent être formés et avoir accès aux fiches lors des interventions. Un fichier Excel standardisé sera fourni aux entrepreneurs afin de faciliter la compilation des données.

Volet 2 – Commerces :

Deux scénarios ont été analysés, soit l'achat en magasin et l'achat en ligne avec ramassage en magasin. Les commerces ont été visités et aucun produit contenant du glyphosate n'a été observé en rayonnage. Certains ingrédients actifs ont toutefois été relevés. Il est indiqué que le règlement actuel limite le pouvoir d'intervention. L'achat en ligne avec ramassage en magasin à Gatineau constitue une infraction si le produit est interdit. D'autres modifications proposées sont présentées dont la clarification des conditions éventuelles des produits interdits de vente.

Volet 3 – Golf

Certaines dispositions particulières s'appliquent aux terrains de golf, dont les plans de réduction couvrant la période 2024-2026. Ceux-ci tiennent compte de l'indice de risque pour la santé (IRS) et de l'indice de risque pour l'environnement (IRE). Sur les 11 terrains de golf à Gatineau : une diminution moyenne de 11,7 % du risque pour la santé est observée; une diminution de 10,2 % du risque pour l'environnement est observée. Le règlement prévoyait l'obtention de la certification Audubon, une exigence propre à Gatineau. Cependant, il est constaté que cette certification couvre un spectre plus large

que l'utilisation des pesticides et qu'elle ne garantit pas une réduction de leur usage. Deux terrains de golf détiennent cette certification depuis avant l'entrée en vigueur du règlement, et leur utilisation de pesticides est supérieure à celle des autres. Il est proposé de retirer cette exigence et de privilégier la mise en place de pratiques de gestion écologiquement responsables visant la réduction de l'utilisation des pesticides.

Volet 4 - Citoyens

Un total de dix requêtes a été traité en 2025, incluant des demandes d'information et d'intervention. Certaines interventions ont concerné des situations de voisinage. Il est mentionné qu'un signalement concernait un produit de type « Roundup », dont une version écologique à base de vinaigre a pu porter à confusion. Des modifications proposées incluent l'élargissement de la définition de « plantes indésirables » et la possibilité d'utiliser des biopesticides à base de substances de consommation courante. Cette pratique est encouragée, considérant que les biopesticides représentent moins de 6 % des applications.

Une question de clarification est posée quant à l'utilisation de biopesticides par les entrepreneurs (exemple de la poudre d'ail). Il est précisé que ces produits seront permis, qu'ils soient homologués ou non, s'ils sont à base de substances de consommation courante. Il est indiqué que cette orientation vise à encourager des solutions ne reposant pas sur des molécules de synthèse.

Prochaines étapes

Il est indiqué que la Ville se situe à la phase 1, soit l'approbation des modifications proposées par le conseil municipal en mai 2026. Une phase II est prévue entourant la question des listes de pesticides autorisés et interdits. Afin de soutenir cette démarche, un appui scientifique au Comité scientifique de la Ville de Gatineau a été sollicité, notamment par l'entremise d'une chaire de recherche. Une recommandation est attendue autour de décembre. Ce cheminement permettra d'apporter possiblement si nécessaire des propositions de modification à l'hiver 2027 pour la saison 2027.

Sous réserve, les étapes prévues incluent :

- Juillet : réception de l'avis scientifique ;
- Septembre : analyse et préparation d'une recommandation ;
- Hiver 2027 : présentation d'un état d'avancement à la Commission et détermination des orientations.

Benoit Delage quitte la séance à 15 h 47. Le quorum est maintenu.

Période d'échanges

Des remerciements sont adressés au Service pour la qualité de la présentation.

Commerçants – juridiction et application du règlement

Une question est posée concernant la juridiction applicable à l'interdiction de certains produits. Il est demandé si celle-ci relève du palier provincial, fédéral ou municipal, notamment dans les cas où un produit n'est pas interdit au Québec, mais l'est à Gatineau. Il est également demandé si un commerçant de Gatineau peut vendre un tel produit à une personne provenant d'une autre municipalité.

Le Service précise que la réglementation encadrant les produits relève du Code de gestion des pesticides, de compétence provinciale. Toutefois, une municipalité peut

adopter des règles plus restrictives. À Gatineau, le glyphosate est interdit. Ainsi, un commerçant situé sur le territoire ne peut vendre un produit interdit, peu importe la provenance de l'acheteur. Il est également mentionné que, dans d'autres municipalités où une telle interdiction n'existe pas, des citoyens pourraient se procurer ces produits, mais leur utilisation à Gatineau demeure interdite. La présidence rappelle qu'il s'agit d'une prérogative municipale d'adopter une réglementation plus stricte que celle du provincial. Ailleurs, la vente peut être autorisée, mais l'application sur le territoire de Gatineau demeure illégale pour les citoyens. Il est indiqué par le Service que la vente de pesticides nécessite un permis, compétence relevant du provincial. Il est mentionné qu'un commerce situé à l'extérieur de Gatineau pourrait vendre un produit interdit sur le territoire, alors qu'un commerce situé à Gatineau ne pourrait pas en faire la vente.

Registre des entreprises

Une question est posée quant au registre transmis aux entrepreneurs, notamment concernant le mode de transmission et la possibilité d'un partage en temps réel. Le Service précise que le règlement exige la transmission du registre à la fin de la saison, soit en janvier. Il est indiqué que ces données ne sont pas accessibles en données ouvertes ni en temps réel, notamment en raison de leur caractère confidentiel, puisqu'elles contiennent des adresses et des lieux d'application.

Une suggestion est formulée visant l'amélioration continue du processus, en proposant l'accès à un registre en temps réel, avec gestion de la confidentialité par des comptes individuels. Il est mentionné que la réception des données en fin d'année semble limiter les possibilités d'intervention immédiate et d'ajustement en cours de saison. Par ailleurs, il est mentionné que faire une transition graduelle serait sensiblement moins demandant pour les entrepreneurs, en plus d'avoir une information en temps réel pour la Ville quant aux applications faites sur le territoire. Le Service prend note de la suggestion. Toutefois, il est indiqué que la faisabilité devra être analysée, notamment en fonction de la temporalité et de la charge de travail. Il est précisé que la période d'application est courte et que les équipes sont déjà mobilisées sur le terrain. Les données ne seraient pas analysées en temps réel en raison des capacités opérationnelles. Comme autres mesures, le Service explique que lors de l'émission du permis, la réglementation est expliquée aux entrepreneurs et conditionnelle à la réception des données de 2025.

Il est reconnu par un membre de la Commission que les efforts réalisés lors de la première année sont significatifs, notamment en matière de production de données. L'utilisation de plateformes technologiques serait un atout qui ne nécessiterait pas nécessairement un « effort humain ». Le Service indique qu'à ce sujet, il semblerait important d'avoir une réflexion interne et avec les entrepreneurs. Toutefois, cela n'est pas prévu pour le moment. Il est mentionné que les données sont actuellement consignées sur une base saisonnière et que leur saisie en temps réel pourrait représenter un défi ou ne pas être possible, entre autres en raison des pratiques d'approvisionnement des entrepreneurs.

Réactions rétroactives

Une demande de clarification est formulée quant à la possibilité d'intervenir rétroactivement à la réception des registres. Il est précisé par SEMR que des interventions rétroactives sont possibles, bien que certaines limites existent, notamment en ce qui concerne les conditions météorologiques. Il est indiqué qu'un délai maximal

d'un an s'applique pour l'émission de constats d'infraction et que des constats seront émis prochainement.

Pesticides permis versus interdits

Un membre revient sur une demande antérieure de la part de Gatineau sans pesticides portant sur une approche basée sur une liste de produits permis plutôt qu'interdits. Le Service indique que cette question fait actuellement l'objet d'une analyse par le comité scientifique et qu'elle sera traitée dans le cadre de la phase II. Aucune orientation ne sera donnée avant la réception des analyses scientifiques.

Risques liés aux modifications proposées

Une question est posée quant aux risques additionnels potentiels pour la santé et l'environnement associés aux modifications proposées, par exemple en ce qui concerne les conditions météorologiques. Le Service précise que les modifications reposent sur l'obligation de respecter les indications inscrites sur l'étiquette du fabricant, lequel est considéré comme la référence en matière d'utilisation sécuritaire des produits.

Plantes indésirables

Une question est posée quant à l'efficacité des herbicides actuellement permis et à la pertinence d'ajouter de nouvelles plantes indésirables, dont la petite pervenche. Le Service précise que la liste des plantes indésirables provient du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP, ci-après « ministère ») et distingue les plantes indésirables des espèces envahissantes. Il est également indiqué que l'évaluation de l'efficacité des pesticides ne relève pas de la municipalité, mais du ministère, dont les orientations sont suivies. Un membre souligne que la Ville a procédé à une mise à jour de la définition des plantes indésirables. Le Service indique que cette modification répond à une recommandation du service juridique visant à limiter les références croisées entre règlements.

Terrains de golf et reddition de comptes

Une question est posée quant aux mécanismes de suivi et d'évaluation des progrès advenant le retrait de la certification Audubon. Le Service rappelle que cette certification ne comporte pas de cibles spécifiques en matière de réduction des pesticides et ne constitue pas un indicateur fiable. Il est précisé que le suivi s'effectuera à partir des plans de réduction soumis par les terrains de golf.

Test d'application

Une question est posée concernant la possibilité de vérifier sur le terrain l'application réelle des produits déclarés par les entrepreneurs. Le Service indique avoir analysé cette possibilité, notamment par l'échantillonnage, mais mentionne des enjeux liés à la disponibilité de trouver des laboratoires qui font l'analyse de produits concentrés et non seulement les traces de produits. Il est précisé qu'une stratégie demeure à développer par la Ville à ce sujet.

Données sur les produits et quantités

Une demande est formulée quant à la possibilité d'obtenir des données anonymisées sur les produits utilisés et les quantités. Le Service indique que ces données sont disponibles dans les registres, mais qu'aucune diffusion n'est prévue à ce stade. La possibilité sera éventuellement évaluée en fonction des exigences du Code de gestion des pesticides, sous toutes réserves.

Rodenticides

Une question est posée concernant les rodenticides utilisés ainsi que les risques secondaires pour la faune et les animaux domestiques. Le Service indique que les informations sur les produits utilisés sont disponibles dans les registres. Les risques associés relèvent du ministère, qui détermine les produits autorisés et leurs conditions d'utilisation. Le règlement municipal concerne uniquement l'application extérieure. Un membre souligne l'importance de considérer les impacts potentiels sur la faune.

Mélanges en cuve

Une question est posée concernant l'interdiction des mélanges en cuve. Le Service indique que le règlement interdit les mélanges de pesticides (et non les mélanges en cuve précisément), notamment afin d'éviter les risques de contamination et les difficultés de nettoyage des équipements. Cette disposition (article 25 du Règlement) n'a pas fait l'objet de modification. Il est mentionné par un membre que, dans certains cas, les mélanges peuvent améliorer l'application. Le Service prend note du commentaire et indique qu'une vérification pourrait être effectuée, dans le cadre de la phase II.

La présidence remercie les équipes pour la présentation et le travail réalisé.

7. Bons coups : Environnement et transition écologique – Point d'information

Un tour de table est effectué afin de permettre aux membres de la Commission de partager une nouvelle ou un bon coup en lien avec les sujets traités par la Commission. Ce moment vise à faire rayonner des initiatives, projets et collaborations, ainsi qu'à poser un regard positif sur l'actualité environnementale et climatique.

Action Climat Outaouais indique avoir tenu récemment son assemblée générale annuelle. Son rapport annuel (2025) concernant les activités de la Ville de Gatineau reliées au Plan climat est disponible sur son site Web (actionclimatoutaouais.org) tout comme l'ensemble des rapports précédents. Plusieurs constats sont soulignés, notamment des lacunes, dont l'absence d'avancées significatives en matière de transport et de bâtiment, représentant une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Il est également mentionné que le bilan présenté à la Commission en 2025 portait davantage sur des enjeux administratifs que sur la réduction des émissions de GES, et que le budget 2026 ne fait pas de référence explicite aux changements climatiques. Certaines initiatives en aménagement et en gestion de l'eau sont toutefois reconnues comme positives. Parmi les éléments positifs, Action Climat Outaouais mentionne la tenue du premier Sommet du Partenariat Climat Outaouais, avec la participation de la Ville, ce qui suscite de bons espoirs quant à l'harmonisation des efforts régionaux. Il est rappelé qu'aucun avancement significatif n'a été observé au cours des cinq dernières années. Cependant, le travail administratif est jugé de qualité. Cinq recommandations sont formulées par l'organisme :

- Présenter des initiatives spécifiques en transport et en bâtiment;
- Effectuer un bilan formel de la phase I du Plan climat et le présenter en phase II;
- Mandater la vérificatrice générale pour évaluer le Plan climat en phase II;
- Moderniser le site Web pour mieux informer la population et sensibiliser les élus;
- Viser la carboneutralité en 2050.

La présidence souligne qu'il s'agit d'un bon coup qu'Action Climat Outaouais publie annuellement un tel rapport et considère que les recommandations formulées sont

pertinentes. Il est précisé qu'un bilan formel sera réalisé cette année par le Service de la transition écologique, comme prévu au plan de travail. La démarche évolue d'une phase de planification vers une phase de mise en œuvre des actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et qu'une accélération des résultats est attendue dans les prochaines années.

Concernant la question budgétaire, la présidence précise que le financement est désormais récurrent et inscrit au budget, ce qui constitue une avancée. Il n'est plus identifié comme un élément distinct à financer, ce qui explique son absence dans certaines présentations. La présidence partage également le constat lié à la modernisation des communications, mentionnant qu'un effort pourrait être fait pour rendre l'information plus accessible, malgré le travail déjà réalisé.

Des remerciements sont adressés à l'organisme pour le travail effectué. On souligne l'importance de disposer d'une analyse indépendante permettant de suivre l'évolution des actions de la Ville. La présidence mentionne que les recommandations correspondent aux orientations souhaitées et qu'elles rejoignent les travaux en cours.

Parmi les autres bons coups soulignés, notons :

- La création récente d'un groupe « Pollinisons la Ville » sur les réseaux sociaux, en partenariat avec la Grainothèque de fleurs sauvage d'Ottawa.
- Le grand ménage du district de Limbour, auquel ont participé des géocacheurs, de nombreux résidents et des groupes scolaires. Le résultat est jugé remarquable. La présidence félicite l'ensemble des associations impliquées dans les grands ménages du printemps, notamment dans les secteurs de Limbour et du Plateau, et remercie également les participants.
- La Relance Outaouais souligne que les entreprises d'insertion contribuent aux enjeux environnementaux : autant pour le volet entretien (ménage) commercial qui privilégie l'utilisation de produits biologiques; le volet transport, la valorisation du textile, notamment en réponse à la détection de grandes quantités de textiles dans les écocentres (un défi). Une réflexion est d'ailleurs à avoir au niveau des boîtes de dons, éventuellement. Le volet technologique (Service technologique de la relance STLR) contribue au recyclage et à la valorisation de ces équipements.
- Un membre souligne l'arrivée du programme de subvention d'Hydro-Québec pour les panneaux solaires, incluant un remboursement partiel, ainsi que des mesures liées au remplacement de la fenestration pour améliorer la performance énergétique.
- Un bon coup est également mentionné concernant la gestion des matières résiduelles dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI). Il est indiqué que les commerces souhaitent progresser, bien que les réalités varient selon les établissements.
- Le Service de la transition écologique (STÉ) souligne que la certification « Ville amie des oiseaux » sera officialisée lors d'une signature prévue le jour même.

- Une initiative de mobilisation des acteurs de l'eau est mentionnée par le Service, mettant en évidence une collaboration interne. Cette démarche contribue à maintenir la mobilisation autour du Plan de gestion de l'eau. Un bilan global de ce plan est prévu au cours de la prochaine année.
- SEMR mentionne que la Ville a été récemment invitée à collaborer, par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités, avec d'autres villes canadiennes, sur des enjeux tels que la gestion des matières résiduelles, la gestion des inondations et la gestion des actifs liés à l'eau, dans le cadre d'un voyage de collaboration au Vietnam. Cette participation a permis des échanges de bonnes pratiques, perspectives d'apprentissage et de l'innovation.

8. Vigie – Point statutaire

La présidence rappelle qu'un point statutaire de vigie a été ajouté à l'ordre du jour afin de permettre le suivi de certains dossiers, le cas échéant. Aucun élément additionnel de vigie n'est soulevé lors de cette séance.

Le Service indique toutefois que la collaboration énergétique constitue un enjeu qui est suivi de près, notamment en lien avec les opportunités identifiées. Cet élément est devenu essentiel, entre autres, dans le cadre du Partenariat Climat Outaouais, où un chantier spécifique est en cours. Le Service précise qu'un important travail de collaboration interne est réalisé afin de détecter les opportunités et de soutenir la transition énergétique, dans une perspective de poursuite des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'adaptation et de résilience.

9. Divers

9.1 Suivi des recommandations

Il est rappelé que le point Divers permet maintenant de faire un suivi sur les recommandations de la Commission qui sont transmises au CM, s'il y a lieu. Aucun suivi n'y est discuté lors de cette séance.

9.2 Collecte des bacs des citoyens (matières résiduelles)

Il est mentionné que, dans certains secteurs, des bacs noirs ou verts brisés ne sont plus remplacés gratuitement, entraînant des coûts pour les citoyens. Plusieurs requêtes auraient été formulées par des citoyens, certains ayant même interpellé le bureau de l'ombudsman, en raison d'une insatisfaction à l'égard du service. Une réflexion est proposée par la vice-présidence quant à la possibilité de récupérer des pièces provenant de bacs brisés afin de réparer d'autres bacs, plutôt que d'exiger le remplacement complet. Il est suggéré d'évaluer des solutions telles que la mise à disposition de pièces récupérées à un point de service ou par l'entremise d'organismes, afin de faciliter l'accès pour les citoyens. Le Service indique que ces éléments seront analysés. Le commentaire est pris en note et des vérifications seront effectuées.

9.3 Rainette faux-grillon

Un membre souhaite obtenir de l'information concernant le statut de la rainette faux-grillon à Gatineau. Il est mentionné qu'un règlement intérimaire protège certains territoires sur le territoire de la Ville, bien que plusieurs secteurs ne présentent pas de présence de rainettes. Il est suggéré de disposer d'un état de situation à jour, permettant de localiser les populations résiduelles et d'orienter les interventions de

manière ciblée dans les milieux où l'espèce est présente. La question est prise en note par le Service de la transition écologique.

9.4 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

La présidence rappelle que le processus des OGAT débute cette année et se poursuivra sur plusieurs années. Plusieurs OGAT comportent des éléments en lien avec l'environnement, dont certains seront réalisés en collaboration avec la Commission, notamment en matière de zones inondables. Il est souligné qu'il est important d'assurer un suivi de ces travaux. Les membres seront informés du début des consultations publiques en temps et lieux par le Service responsable. La présidence précise qu'il s'agit d'une occasion importante à saisir et invite les membres à demeurer informés de l'avancement des OGAT.

10. Prochaine séance

Il est indiqué que la prochaine séance de la Commission se tiendra le vendredi 19 juin 2026, 9 h. La présidence remercie les membres de la CELCC pour leur participation et réitère ses remerciements à M. Desjardins pour son implication et sa contribution à la Commission. Des remerciements sont également adressés aux invités pour leur excellente présentation.

11. Levée de la séance

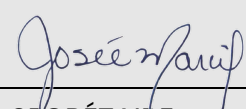
*Il est proposé par Alexandre Séguin
Appuyé par Jean Lessard*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 16 h 33.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

 _____ PRÉSIDENTE RACHEL M. DESLAURIERS	 _____ SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL
---	--